Lumière Synergie Développement

International Code of Conduct Association

DCAF a centre for security, development and the rule of law

« Règlementation des Entreprises de Sécurité Privées(ESP): Augmenter et promouvoir l'engagement de la société civile »

Dakar, 11 novembre 2015

Atelier de travail avec les OSC Ouest Africaines

RAPPORT D'ACTIVITE

AUTEURS

Aly Sagne & Momar Ndao (LSD)

Sharon Anderes (DCAF)

Avec de soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie

I. Contexte

Cet atelier s'est tenu à **Dakar, Sénégal, du 11 novembre 2015** et a été organisé par **Lumière Synergie et Développement (LSD)**, le **Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées de Genève (DCAF)** en collaboration avec **l'Association International de la Code de Conduit (ICoCA)**. Cet évènement a rassemblé environs trente participants des organisations de la société civile (OSC) provenant du **Gabon**, du **Mali**, du **Sénégal**, du **Congo Brazzaville**, et de la **Côte d'Ivoire**.

Objectifs de l'atelier

Cet atelier avait pour but de fournir, aux OSC des outils et connaissance afin d'améliorer leur capacités en tant qu'acteurs fondamentaux de la mise en œuvre de la règlementation des entreprises de sécurité privées (ESP), et à contribuer à des processus de réforme du secteur de la sécurité privée prenant en compte les questions de sécurité dans la région.

Les objectifs spécifiques étaient les suivants:

- Augmenter les connaissances sur l'Association Internationale du Code de Conduite ;
- Renforcer le dialogue d'une part et identifier les moyens pratiques d'améliorer et de consolider les réseaux des OSC au Sénégal et dans la région;
- Explorer les différentes modalités d'engagement entre la société civile en Afrique et l'Association du Code de Conduite.

L'atelier a, d'une part, offert une bonne plateforme permettant de partager des expériences et de faire des rencontres professionnelles au niveau régional et, d'autre part, a contribué à promouvoir la sensibilisation et le renforcement de capacités pour l'intégration des organisations de la société civile dans les processus nationaux concernant la réglementation des ESP. Les résultats préliminaires des **Etudes de cas sur la région Ouest Africaine**, le **Mali**, la **Côte d'Ivoire** et le **Sénégal** ont été présentés. Ainsi, malgré les différences d'enjeux sécuritaires, les ESP dans ces 3 pays partagent des défis similaires, particulièrement sur le plan de la règlementation, les services délivrés et la clientèle.

Enfin, durant l'atelier, les participants ont discuté des opportunités et des défis liés au rôle de la société civile dans l'Association du Code du Conduite.

II. Déroulement des travaux

1. Cérémonie d'ouverture

L'atelier a été facilité par **M. Seydi Gassama, Directeur Exécutif d'Amnesty International Sénégal** qui a souligné lors de son allocution d'ouverture la portée hautement stratégique de cette rencontre pour la société civile et en a profité également pour féliciter et remercier le **DCAF** et **LSD** pour cette initiative, qui dit-il *vient à son heure*.

Prenant la parole à son tour, **M. Aly Sagne, Président de LSD** a remercié les participants d'avoir fait le déplacement malgré leur agenda chargé, ce qui témoigne de l'importance particulière qu'ils ont accordé à cet événement.

Le représentant de **LSD** a souligné la coïncidence de cette rencontre avec 2 événements importants cette même semaine :

- La conférence régionale sur la paix et la sécurité en Afrique ;
- La journée nationale des Forces Armées ;

M. Sagne a noté à ce sujet la constance du discours officiel sur la participation des populations (donc de la société civile) à la gouvernance de la sécurité.

M. Alan Bryden, Directeur Adjoint du DCAF, a quant à lui, été frappé, au sortir de cette même conférence sur la paix et la sécurité par :

- L'appel à une participation plus large sur les questions de sécurité ;
- Des appels à la gouvernance de la sécurité qui, à son sens encadre tout.

M. Bryden a également remercié l'**Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** qui est venue soutenir le projet de recherche sur l'état des lieux des ESP, et permettre ainsi de mettre en œuvre les recommandations de l'atelier de Dakar.

2. Présentations des résultats préliminaires des recherches et discussions

L'atelier a permis de revenir sur la présentation des résultats préliminaires des recherches portant sur **« ESP en Afrique de l'ouest : Un état des lieux »**, menées simultanément au **Sénégal**, au **Mali** et en **Côte d'Ivoire**.

Ainsi, les présentations ont été faites par **Aliou Diouf, Souleymane Bocoum (en l'absence de Kadidia Sangharé), Edem Colman,** et **Aly Sagne.**

Présentation 1

M. Aliou Diouf du **Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme** a débuté avec un aperçu régional de la problématique des ESP.

Le chercheur a d'abord souligné le manque de documentation sur le secteur, ce qui a motivé le lancement de ces études de cas.

Ainsi, en l'absence d'une définition consensuelle, **Aliou** a jugé nécessaire de définir le **cadre conceptuel** pour que le lecteur ne se perde pas.

Aliou a fait le tour des questions suivantes :

a) Le cadre conceptuel

- Définition d'une ESP ;
- Définition du mercenariat ;
- Définition dans les conventions internationales
- Définition par les Nations Unies ;
- Définition par pays (Sénégal, Code d'Ivoire, le Mali).

b) Analyse de la situation régionale

Le marché donne trois types d'ESP

- Les ESP qui sont nationales et ponctuelles, couvrant une portion d'un pays et qui sont principalement dans le gardiennage ;
- Celles qui sont nationales et qui couvrent tout un pays et même une sous-région ;
- Les multinationales, actives sur plusieurs régions et plusieurs pays.

La clientèle de ces ESP peut être divisée en deux catégories :

- les grands consommateurs (Etats, organismes internationaux, les NU, les grandes banques)
- les petits consommateurs (les petits services, les boutiques, les particuliers)

c) Les cadres juridiques

Le chercheur a distingué trois catégories de règlementations :

- **Le cadre international** : cadre juridique international des NU pour encadrer ces ESP, le document de Montreux ;
- **Le cadre juridique régional** (Union Africaine, CEDEAO etc.) qui n'a qu'une compréhension générale des ESP ;
- **Les cadres juridiques nationaux :** Ces législations nationales n'offrent pas un encadrement du phénomène militaire des ESP. D'où la nécessité de les adapter.

d) Les défis

Le chercheur a fait une synthèse des défis actuels en ces termes :

- L'absence de mécanisme de responsabilité des ESP et de leurs employés en cas de violations de droits de l'homme ;
- La méconnaissance des droits de l'homme et plus encore du droit international humanitaire (en temps de guerre) ;
- l'existence d'un système de sécurité à deux vitesses avec une sécurité privée pour les plus riches et une sécurité pour les populations les plus démunies se limitant à la sécurité publique et souffrant d'un manque de moyens, d'effectifs, etc. ;
- Le risque de connivence entre Etats si les ESP sont détenues par d'anciens fonctionnaires de ces Etats, ce qui pose avec plus d'acuité la problématique de la souveraineté des états ;
- La vision de la sécurité, qui doit inclure les ESP dans la recherche de la paix.

En conclusion, **M. Diouf** a formulé des recommandations aux états, aux ESP et aux clients non Etatiques.

Présentation 2

Cette seconde présentation a été faite par **M. Souleymane Bocoum** de la **Commission Nationale Consultative des droits de l'homme** du **Mali.**

Le chercheur a d'abord fait des constats généraux sur les ESP au Mali. Ensuite il est revenu sur les conditions de gestion, sur les extravagances des ESP, le manque de synergies entre les acteurs avant de finir par des recommandations.

Tout d'abord en ce qui concerne les formalités de reconnaissance des ESP, le chercheur a souligné que le demandeur doit être de nationalité malienne.

Il a ensuite insisté sur les défis qui sont énormes et peuvent se résumer ainsi :

- Textes législatifs caducs et ne prenant pas en compte l'encadrement des services des ESP ;
- Manque de délimitation des services offerts par les ESP qui font même dans l'import-export ;
- Non-respect des engagements prescrits par la règlementation (ex. port de l'uniforme);
- Non implication des OSC dans la gouvernance du secteur.

A titre de recommandation, le chercheur a émis entre autres :

- L'identification et l'implication de tous les acteurs dans la gouvernance du secteur ;
- L'assainissement du secteur qui passera par un encadrement juridique adapté.

Présentation 3

Cette présentation a été faite par **M. Edem Comlan d'Interpeace** et concerne la **Côte d'Ivoire**.

Le Chercheur a développé les points suivants :

Le contexte général avec l'émergence des ESP dans les années 90 et une tentative de règlementation qui n'a pas abouti.

Le chercheur a identifié 3 domaines d'intervention :

- Gardiennage ;
- Transport et surveillance de fonds, d'objets, de documents ;
- Protection des personnes.

Il est aussi revenu sur :

- Les conditions d'exercice, avec des prérequis pour les personnels d'encadrement et les personnels exerçant l'activité ;

Il a souligné également que les textes exigent une formation sur 2 ans, obligation qui n'est pas respectée sur le terrain.

D'autre part, le passé lié à la guerre civile de la Côte d'Ivoire a semblé motiver les autorités ivoiriennes d'une réelle volonté d'assainir le secteur (Communiqué du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur aux ESP les menaçant de fermeture si elles ne se conforment pas à la réglementation), mais jusqu'à présent les ESP traînent le pas.

Enfin, en termes de défis, le chercheur a relevé :

- La détention et l'usage d'armes à feu;
- L'absence de mécanismes de régulation et d'autorégulation ;
- La non prise en compte de l'évolution des risques sécuritaires ;

Enfin, la recommandation majeure du chercheur consiste à poursuivre la politique d'assainissement et le renforcement du cadre législatif existant.

Présentation 4

La 4ème présentation a été faite par **M. Aly Sagne, de LSD** et portait sur le **Sénégal**.

M. Sagne est revenu dans son introduction sur :

- La problématique et les enjeux du secteur aux niveaux national et international ;
- La méthodologie de l'étude (qui est valable pour tous les chercheurs).

Ensuite il a présenté les résultats de ses recherches, en décrivant :

- Le contexte historique, avec la création de la première ESP (société de gardiennage) en 1963, avant la mise en place d'un cadre règlementaire ;
- L'évolution de l'offre de service des ESP ;
- Les principaux clients ;
- Les insuffisances de l'encadrement du secteur ;

En termes de défis, le chercheur a insisté sur :

- Le caractère inadapté de la législation actuelle sur les ESP ;
- La méconnaissance des normes internationales comme le **Code de conduite international des entreprises de sécurité privées** (Le Code) ou **le Document de Montreux** ;
- La précarité des agents des ESP qui touchent en moyenne 45 000 à 50 000 FCFA/mois ;
- L'absence de prise en charge sociale ;
- La limite des mécanismes de reddition des comptes des ESP en cas de violations des droits humains.

Enfin, **M. Sagne** a suggéré, à titre de recommandations principales, la réforme totale de la règlementation sur les ESP et la création d'un code de conduite.

Suite à la synthèse du modérateur, **M. Gassama**, les participants ont pris la parole pour une série de questions-réponses.

Questions / Commentaires

Ainsi, les questions et commentaires peuvent être résumés comme suit :

- L'importance de la question des propriétaires réels de ces entreprises et de leurs liens avec les dirigeants des Etats où ces ESP opèrent ;
- La question des écoutes téléphoniques des défenseurs de droits de l'homme qui sont facilités par des ESP ;
- La présence d'ESP chinoises dans les différents pays de l'étude ?
- La demande adressée au Président de la République du Sénégal pour s'inspirer du Code de Conduite et du Document de Montreux, avec une suspension de 6 mois des permis d'exercer, jusqu'à la définition d'une nouvelle loi conforme aux meilleures pratiques internationales sur les ESP ;
- Les témoignages sur l'exploitation des travailleurs des ESP au Sénégal ;
- L'intérêt du Code et comment le faire appliquer effectivement ;

- L'engagement d'Amnesty International pour aider à développer la meilleure stratégie pour l'implication des OSC ;
- L'existence de syndicats au Mali et en Côte d'Ivoire ?
- Les aspects méthodologiques et notamment l'implication des parlementaires ?
- La capacité de la société civile à s'impliquer et quel rôle elle peut jouer ?
- Les risques liés au non réinsertion d'anciens militaires de guerre en Côte d' Ivoire ?
- Les révélations de Jeune Afrique sur la présence d'ESP chinoises au Soudan ;

En réponses à ces commentaires, les chercheurs ont tenté de fournir des réponses :

- Une stratégie pourrait être de sensibiliser davantage les OSC du continent ;
- Les ESP sont détenues à plus 50% par des nationaux sur le papier mais en réalité il y des prête-noms ;
- Les chercheurs n'ont pas constaté d'ESP Chinoises ;
- Les écoutes téléphoniques et l'utilisation de vidéo surveillance est une réalité dans les ESP, mais les études ne sont assez approfondies sur le sujet ;
- Les chercheurs pour la plupart n'ont pas rencontré de parlementaires mais cela peut être pris en compte avant le rapport final (sauf au Mali où ce domaine n'entre pas dans leur champ d'intervention) ;
- Une école de formation d'ESP vient d'être créée au Mali (niveau Licence) ;
- La thématique est nouvelle pour la société civile africaine, donc les participants comptent sur le DCAF pour un appui au renforcement des capacités ;
- Le cas des écoutes téléphoniques des ESP est un défi qui peut être mis en perspective avec le cas de la Société G4S dans les Territoires Occupées en 2014 (voir plainte de l'ONG britannique RAID à l'OCDE).
- La stratégie du DCAF va consister à tisser des liens régionaux, basés sur une coopération entre la recherche et la réglementation des états, pour ensuite crée et connecter ces réseaux ;
- L'harmonisation des réseaux et la sensibilisation des acteurs vont être nécessaires mais les solutions relèveront des populations Africaines ;
- L'exemple de l'Amérique latine, où le DCAF travaille avec les ONG, qui travaillent à leur tour avec l'Etat qui assure l'encadrement des ESP, pourrait bien inspirer les OSC africaines.

3. Comment consolider le réseau des OSC au Sénégal et dans la sous-région ?

Cette présentation a été assurée par **Mme Sharon Anderes du DCAF**, qui a souligné la présence de tant d'experts sur la question des droits humains à cet atelier.

Sharon a surtout utilisé sa présentation pour susciter la réflexion sur la manière d'engager d'avantage les OSC au sujet de la gouvernance du secteur de la sécurité ?

Elle a indiqué que le DCAF accompagne ses partenaires dans la recherche de solutions et qu'en définitive, c'est eux, qui sont les mieux placés pour apporter les meilleures réponses aux défis en jeu. Cette discussions a aussi posé des questions en ce qui concerne les besoins, les idées de démarches/stratégies à suivre pour y répondre; et des propositions d'actions à envisager pour amplifier le réseau des OSC. Il a enfin été demandé de réfléchir à une meilleure façon de travailler ensemble, partager des idées et apprendre lorsque les partenaires sont basés dans différentes parties du monde. Sur ce, elle a lancé ces quelques questions :

Questions stratégiques

Quels sont des éléments clés pour construire un tel réseau ?

Quelles sont des démarches/stratégies à suivre pour répondre aux besoins des OSC?

Quelle sont des propositions d'action à envisager pour agrandir le réseau des OSC ?

Questions méthodologiques

Comment peut-on permettre un partage d'outils et de services au bénéfice des membres du réseau?

Comment peut-on renforcer les capacités des organisations de la société civile nationales et des coalitions régionales à travers l'échange de meilleures pratiques et d'appui institutionnel sur une plateforme d'échange ?

Question opérationnelles

Comment allons-nous élaborer nos informations pour pouvoir mieux les partager (du packaging ?)

Comment optimiser le réseau de soutien des OSC ?

Conclusion

Pour une meilleure consolidation du réseau des OSC – il faut :

- Une série des recommandations stratégiques, méthodologiques et opérationnelles pour bien construire ce réseau.

Et pour cela, nous avons constaté la nécessité de:

- Favoriser la participation et l'appropriation collective des OSC dans la formation de ce projet ;
- Favoriser la capitalisation, l'échange d'expériences et le partage des outils d'appui aux OSC.

4. Développement de l'association du Code de Conduite et le rôle de la société civile dans l'association du code de conduite

Cette dernière présentation a été assurée par **M. Aly Sagne** en qualité de membre du Conseil d'Administration.

Il l'a débuté par une définition de l'ICoC, qui est un ensemble de principes, de normes relevant du Droit de l'Homme et du Droit International Humanitaire et qui s'applique aux ESP opérant dans un environnement complexe.

Quant à l'ICOCA, il s'agit d'une association de droit suisse à but non lucratif dirigé par un Comité Directeur constitué de 12 membres et financée par les contributions des gouvernements, la cotisation des entreprises. Elle constitue un mécanisme de gouvernance multipartite (Gouvernements, Entreprises et Organisations de la Sociétés Civile), actuellement composée de :

- 87 entreprises de prestataires de services,
- 13 OSC et,
- 6 gouvernements.

L'association a 3 fonctions principales :

- **Certification ;**
- **Suivi et évaluation par un rapport de la performance, qui fera intervenir les OSCs ;**
- **Traitement des plaintes ;**

Dans sa présentation, **Aly** est revenu sur le rôle de chaque pilier en insistant sur l'approche négociée du processus et sur les opportunités d'engagement des OSCs, notamment lors des activités de monitoring.

Il a ensuite décrit les avancées dans la rédaction des procédures de l'Association qui ont été adoptées (certification) lors de la dernière assemblée générale d'octobre 2015.

Enfin il a terminé avec les perspectives de consultation régionales en 2016 qui seront entamées dès que l'ensemble des procédures seront achevées (notamment celles sur le monitoring et le traitement de plaintes).

M. Sagne a enfin lancé un appel à ses collègues africains de la société civile, qui sont faiblement représentés dans l'Association du Code de Conduite au niveau international, pour plus d'implication dans les décisions internationales.

M. Bryden a ensuite ajouté que l'ICoC est un levier pour les entreprises de sécurité privées afin de partager les bonnes pratiques et l'engagement des OSCs et des gouvernements.

Discussions

Les participants ont pris la parole pour une dernière série de questions et commentaires à la suite de cet exposé. Ainsi, les principales questions peuvent être résumées ainsi :

- Comment adhérer au code si les ESP ne s'approprient pas ces normes ?
- Pourquoi les états ne l'adoptent-il pas, pour obliger les ESP à l'appliquer ensuite ?
- Quelles est la différence entre l' ICoCA et l'ITIE ?
- Quels sont les critères d'adhésion ?

Réponses

- La participation des ESP dans l'ICoCA est un argument commercial, car elle montre à quel point, l'association est responsable, transparente, et prête à rendre des comptes ;
- L'adhésion à l'ICoCA est volontaire pour tout le monde (Etat, ESP et OSC) alors que celle de l'ITIE est réservée aux Etats ;
- Pour adhérer, l'OSC doit être capable de démontrer son indépendance vis à vis de l'un des autres piliers (Etat ou ESP) ;
- Pour adhérer une lettre de demande est envoyée au Secrétariat, qui renvoie ensuite cette demande au collègue des OSC membres du Conseil d'Administration qui fait ses observations. La décision finale sur l'adhésion va dépendre de la réponse des collègues.

Réactions :

Les participants ont montré un grand intérêt à l'Association du Code du Conduite tout en exprimant leur crainte en ce qui concerne le critère d'indépendance vis-à-vis des gouvernements en terme de financement surtout[1]. A cet effet, ils ont demandé à l'Association d'être plus souple par rapport à ce critère d'adhésion, car beaucoup d'ONG sont des

[1] Il s'agit notamment de l'article 3.3.3 de ICOCA qui stipule que : « L'indépendance est évaluée à l'aune des relations entretenues avec d'autres piliers de parties prenantes, par exemple par le biais de financements spécifiques, pertinents ou substantiels, ou par le biais de relations de travail. »

prestataires de services pour ces Etats et, les ONG qui ne reçoivent pas de ressources des Etats ne sont pas nombreuses. Cet argent reçu n'est certes pas un don, mais il pourrait créer un conflit d'intérêt et cela risquerait de les pénaliser.

III. Points forts de l'atelier

3.1 Échange d'idées et besoins spécifiques des OSC

Défis soulevés pendant l'atelier

La discussion a porté sur l'identification d'actions concrètes afin de renforcer la collaboration entre les OCS et l'ICoCA, ainsi que sur les obstacles réels et potentiels et les manières de les surmonter. Les représentants de la société civile ont considéré qu'il y avait de nombreuses opportunités pour mettre en place des collaborations futures aussi bien au niveau national que régional.

Les résultants des discussions sont résumés ci-dessous. Il est bon de souligner que, bien que les représentants de la société civile viennent de pays différents, ils ont identifié un nombre d'actions et de problématique communes qui ont été présentées et discutée pendant cet atelier.

Renforcement des capacités pour la société civile

Défis: connaissance insuffisant sur les cadres légaux et politiques sur de règlementation des entreprises de sécurité privées; connaissance ou expérience plus limitée dans le domaine de règlementation des entreprise de sécurité privées; manque de confiance, de coordinations et de compréhension; manque de moyen financiers pour l'OSC.

Surmontez les Défis: les initiatives de sensibilisation et formations liées à la règlementation des entreprise de sécurité privées; support financier pour augmenter la capacité et rôle de surveillance des OSC.

Améliorer et renforcer le rôle de surveillance par les organisations de la société civile

Défis: manque de ressources et de sensibilisations; disponibilité limitée de la documentation sur les violations de réglementations des entreprises de sécurité, manque de mobilité ; manque de connaissance sur les lois relatives à la règlementation des entreprises de sécurité privées.

Surmontez les Défis: la création d'une plateforme en ligne 'Observatoire' pour renforcer la capacité et la sensibilisation des OSC en Afrique et aussi l'Observatoire peut augmenter l'engagement et collaboration des OSC avec l'Association, renforcer la coordination et développer des plans d'actions en consultation avec toutes les parties prenantes.

Création de mécanismes de coopération

Défis: Méconnaissance de l'association ICOCA et manque d'implications des OSC dans la problématique des ESP étaient souvent cités. La méconnaissance des normes internationales comme ICOC ou le Document de Montreux et l'absence de mécanismes de reddition des comptes de ESP en cas de violations de droits humains a été abordé de nombreuse fois.

D'autre part, la prolifération des ESP et le rôle de plus en plus accru dans la prise en charge des questions de sécurité mérite une attention particulière de l'ensemble des parties prenantes.

La faiblesse du dialogue entre les autorités publiques, les patrons d'ESP et la société civile a été constatée par les participants. En outre, la société civile africaine est faiblement représentée dans l'Association du Code de Conduite au niveau international.

Surmontez les Défis: Promouvoir la possibilité d'un dialogue continu entre les OSC et l'ICoCA et appuyer les OSC africaines à établir des passerelles d'échanges et de discussions sur la gouvernance des ESP.

3.2 Recommandations pour les prochaines étapes

Concernant l'ICoCA, les recommandations portent sur différents domaines de collaborations potentiels.

3.2.1 Domaines potentiels de collaboration

Elles incluent:

- Le développement de mécanismes de coopérations entre les OSC et l'ICoCA : les participants vont impliquer leurs réseaux (qui pour la plupart travaillent dans les industries extractives) dans les activités de sensibilisation sur la problématique et sur le code ;
- Les participants s'engagent à développer des activités de plaidoyer au niveau Pays pour influencer le développement de Code de conduite des ESP et l'adhésion au Document de Montreux ;

- Critère d'adhésion - Les participants ont montré un grand intérêt pour l'Association du Code du Conduite (ICoCA), tout en exprimant par ailleurs leur crainte sur le critère d'indépendance financière par rapport aux gouvernements (Article 3.3.3 de ICoCA). A cet effet, ils ont demandé à l'Association d'être plus souple par rapport à ce critère d'adhésion, car il y a peu d'ONG qui ne reçoivent pas de ressources des Etats ;
- Le développement de mécanismes de coopérations entre les OSC et les ESP pour améliorer la prestation de service ;
- Le développement d'un partenariat entre les OSC et les syndicats de travailleurs d'ESP pour faciliter le monitoring qui est une fonction essentielle de ICoCA ;

3.2.2 Elargissement du réseau des OSC

Le manque de réseau ou de plateforme permettant aux organisations de la société civile de se rencontrer afin de discuter des problématiques liées à cette thématique pour un meilleur engagement dans leur rôle de surveillance. De façon concrète, il s'agira donc de renforcer les réseaux existant d'abord et de mener des activités de sensibilisation et de renforcement de capacités ensuite.

Les recommandations sur ce sujet incluent :

- L'établissement de liens grâce à un réseau en ligne '**Observatoire'** pour augmenter l'engagement et collaboration des OSC avec l'Association (il a été demandé à LSD de rédiger un concept note pour la création du réseau et de l'observatoire avant la fin de l'année et de le partager avec les participants).
- Des séminaires ou activités communes avec l'intention de renforcer des capacités des OSC, et
- De réaliser le même atelier en Afrique Anglophone, pour consolider une approche '**globale africaine**' sur la problématique de la règlementation des entreprises de sécurité privées.

Finalement, bien que des progrès aient été faits, de nombreux défis persistent. Ainsi, se tournant vers l'avenir, les acteurs du secteur de la sécurité privée et les OSC peuvent s'appuyer sur les acquis de l'Association du Code de Conduite et travailler ensemble enfin de:

- Renforcer les mécanismes de contrôle et d'évaluation pour une efficacité améliorée, de la transparence et la redevabilité au sein du secteur de la sécurité privée;

- Obtenir une participation pleine des OSC dans une perspective globale de prise en charge de la problématique de la règlementation des entreprises de sécurité privées en Afrique (Francophone et Anglophone).

IV. Clôture de l'atelier

Cet atelier a offert aux participants une opportunité d'augmenter leurs connaissances sur le secteur de la sécurité privée et les dispositions de l'ICoCA, ainsi que d'identifier des moyens pratiques d'intégrer les questions relatives à une surveillance plus efficace.

Cet événement a également fourni une plateforme de dialogue sur les questions essentielles liées à l'importance d'impliquer les OSC dans la gouvernance du secteur de la sécurité privée. Les remarques des participants ont montré que cet atelier avait répondu à leurs attentes et certains ont même suggéré la réplication de cet atelier au niveau régional dans les pays Anglophones afin d'augmenter la connaissance sur le besoin global des OSC en Afrique.

Enfin, le mot de clôture du séminaire a été prononcé par **M. Alan Bryden, Directeur Adjoint du DCAF**. Il est revenu sur la qualité de l'organisation et la perspective de développement des réseaux qui est ressortie de l'atelier.

Il a rappelé l'importance de la stratégie à adopter et de trouver les meilleures portes d'entrées pour travailler avec les Etats, les entreprises et les clients. *C'est par la sensibilisation, la mobilisation et la recherche que l'on pourra atteindre nos objectifs*, a-t' il conclut.

Il a finalement remercié **LSD** pour le soutien à l'organisation et les **participants** pour leur excellent travail.

Quant au modérateur **M. Gassama**, il a remercié tout le monde pour leur participation, et pour finir il a demandé à **LSD** d'élaborer les TDRs avant les fêtes de Noël et les partager avec les participants grâce à un atelier qui se tiendra avant la fin de l'année.

Annexe 1: Programme

La règlementation des entreprises de sécurité privées

Dakar, le 11 novembre 2015

08 :30 – 09:00	Accueil et enregistrement des participants
09 :00 – 09 :15	**Allocutions d'ouverture** • Allocution de bienvenue de LSD (Aly Sagne) • Allocution de bienvenue de DCAF (Alan Bryden)
09 :15 – 9 :30	**Tour de table :** Présentation des participants et de leurs activités en lien avec les droits de l'homme et l'industrie de la sécurité privée
9 :30 – 11 :00	**Présentations des résultats préliminaires de « Entreprises de sécurité privées en Afrique de l'Ouest: Un état des lieux »** Table ronde entre Aly Sagne, Aliou Diouf, Souleymane Bocoum, Edem Comlan Modérateur : Alan Bryden • Résultats • Questions et réponses suivies d'un débat
11 :00– 11 :30	**Pause-café**
11 :30 – 12 :30	**Comment consolider le réseau des organisations de la société civile au Sénégal et dans la région** (Modérateur : Sharon Anderes - DCAF)
12 :30 – 13 :30	**Pause déjeuné**
13 :30 – 14 :30	**Développements de l'Association du Code de Conduite depuis juin 2014 et le rôle de la société civile dans l'Association du Code de Conduite** (Aly Sagne) Lumière Synergie pour le Développement, Sénégal
14 :30 – 14 :45	**Echange d'idées et besoins spécifiques des OSC** • Réflexions et Questions pratiques sur la création d'un réseau d'OSC sur les ESP ; • Autres perspectives d'engagement avec ce groupe d'OSC.
14 :45 – 15 :00	**Allocutions de clôture** (Alan Bryden – DCAF and Aly Sagne - LSD)

Annexe 2: Liste des participants

	Noms	Organisations	Adresse email	Pays
1	Souleymane SANGARE	FDS (Fondation pour le Développement du Sahel)	fds@afribone.net.ml	Mali
2	Christian Mounzeo	Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) - membre de l'ICoCA	cmounzeo@gmail.com	Congo
3	Souleymane Bocoum	Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme	sbocoum@gmail.com	Mali
4	Marc Ona Essangui	Brainforest - Coalition PWYP Gabon	ona_essangui@yahoo.com	Gabon
5	Kouadio Julien Tingain	Social Justice	tingaink@yahoo.fr	Côte d'Ivoire
6	Edem Comlan	Interpeace	ekcomlan@gmail.com	Côte d'Ivoire
7	Dame Sall	FIPP/AMD	sherifdame@hotmail.com	Sénégal
8	Seydi Gassama	Amnesty International/Sénégal	sgassama@orange.sn	Sénégal
9	Oumar Diallo	Comité Sénégalais des Droits de l'Homme	lodja125@yahoo.fr	Sénégal
10	Moussa Cissokho	Président de l'Association des jeunes de Sabodala		Sénégal
11	Aby Dia	Agent de Sécurité de proximité	abymaty2005@yahoo.fr	Sénégal
12	Serigne Modou Thioune	Partners West Africa	sthioune@hotmail.com	Sénégal
13	Maguette Diop	Lumière Synergie pour le Développement	maguettesn@yahoo.fr	Sénégal
14	Momar Ndao	Lumière Synergie pour le Développement	momar.ndao@yahoo.fr	Sénégal
15	Ababacar Diop	JONCTION	baba_kone@yahoo.fr	Sénégal
16	Salimata Soumaré	OSIWA	ssoumare@osiwa.org	Sénégal
17	Jacques Ngor Sar	Réseau des journalistes contre la corruption	jakosar30@yahoo.fr	Sénégal
18	Jean Léopold Guèye	Syndicat des agents de sécurité et convoyeurs de fonds du Sénégal	jeanlgueye@yahoo.fr	Sénégal
29	Aliou Diouf	Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits Humains	diouf@business-humanrights.org	Sénégal

	Noms	Organisations	Adresse email	Pays
20	Omar Ndour	Association Nationale des Gendarmes retraités du Sénégal	pkdione@yahoo.fr	Sénégal
21	Aly Sagne	Lumière Synergie Développement – membre de l'ICoCA et du Comité Directeur	alsagne@aim.com	Sénégal
22	Moustapha Bop	MCA/LSD	bopmoustapha@hotmail.fr	Sénégal
23	Alan Bryden	DCAF	a.bryden@dcaf.ch	Suisse
24	Sharon Anderes	DCAF	S.anderes@dcaf.ch	Suisse
25	Marta Martinelli	OSF	Marta.Martinelli@opensocietyfoundation.org	Belgique